

COMPTE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 JUIN 2017

Le Conseil Municipal, après étude et délibération, décide :

- D'accepter de demander à la Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGRe) les travaux concernant la Rue de Charleville à savoir :
 - o Remplacement des conduites d'eau potable en plomb,
 - o Bandes de roulement,
 - o Remise en état du trottoir sur une longueur de 20 mètres.
- D'accepter de demander à la Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGRe) les travaux concernant la Cour de l'école (remise en état du macadam).
- D'émettre un avis favorable pour appliquer au PLU de Villers Marmery en cours de révision, le contenu modernisé du PLU.
- D'adhérer à la mission « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne ». Le montant de l'adhésion est fixé à 0.50cts/habitant soit 272.00€.
- Décide d'accepter la proposition concernant les numéros de maison, à savoir :
 - o 2 Bis Rue de la Catolette : M. Et Mme ROTHIER Didier
 - o 8 Rue des mises : M. Et Mme RAINON Nicolas
 - o 10 Rue Henri Guillaumet : SCI HAUTEM
 - o 2 Bis Impasse des écoles : Logement communal
- Décide d'émettre un avis favorable concernant la présentation faite par Monsieur BOUTILLETZ concernant la numérotation en fonction des parcelles dans les rues : Abbé Paramelle, Camille LEGRAS, Auguste Mignot et dans l'Impasse Ulysse LAGARDE auprès de VRD Partenaire.
- Décide d'accepter la proposition de la Commission « Voiries » concernant la programmation des travaux pour l'année 2017, à savoir :
 - o Puits d'infiltration Chemin des Charmois pour un montant de 3 108€ TTC par l'entreprise Pascal CARRÉ et fils.
 - o Entretien des chemins pour un montant de 10 500€ TTC par l'entreprise Pascal CARRÉ et fils.
- D'accepter de faire la décision modificative suivante concernant l'achat des illuminations de Noël auprès de la société DECOLUM :
 - o Article 615231 (DF) - 300€ à l'article 021 + 300€

- à l'article 023 : +300€ à l'article 21568 opération n°1064 "Achats décorations de Noël": + 300€.
- D'accepter de rembourser Monsieur FERNANDEZ Richard sur présentation de la facture du magasin "TOP OFFICE" de Cormontreuil concernant l'achat d'une télécommande et un support de fixation mural pour l'écran de télévision servant à la diffusion d'informations à la population.

Séance levée à 23h40

Le Maire,

Richard FERNANDEZ